

LES PRODUITS D'UNE MAIN-D'ŒUVRE ESCLAVE DANS NOS ASSIETTES : LA SITUATION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ITALIENNES

*Paola De Meo, Marco Omizzolo et Piero Confalonieri*¹

Entre 2008 et 2015, des dizaines de milliers de personnes ont perdu la vie en mer Méditerranée en tentant de gagner les côtes européennes². Les survivants ont dû, quant à eux, faire face aux autorités de l'UE, plus soucieuses de protéger les frontières que de traiter les violations structurelles des droits humains, lesquelles sont bien souvent à l'origine des migrations forcées³. Le système de gestion intégrée des frontières, instauré en vertu de l'accord de Schengen, ne remplit pas sa mission : plutôt que d'assurer une circulation des personnes bien réglementée, la législation européenne ouvre le chemin vers une militarisation accrue des frontières terrestres et maritimes.⁴

1 Paola De Meo et Piero Confalonieri sont membres de Terra Nuova, une ONG œuvrant à la défense des droits humains. Pour plus d'informations, voir : www.terranuova.org (en italien et en anglais).

Marco Omizzolo travaille en tant que sociologue et est membre de In Migrazione, une coopérative accompagnant les demandeurs d'asile. Pour plus d'informations, voir : www.inmigrazione.it (en italien). Les auteurs dédient le présent article à la mémoire de Giulio Regeni, un jeune chercheur spécialisé dans les mouvements syndicalistes, enlevé et assassiné en Égypte, dans d'obscures circonstances, début 2016.

Merci à Giovanni Lattanzi (Gruppo Umana Solidarietà Guido Puletti), Nora McKeon (Terra Nuova), Judith Hitchman (URGENCI) et Antonio Onorati (Centro Internazionale Crocevia) pour leur aide à la révision du présent article. Cet article a été initialement rédigé en langue anglaise.

2 Amnesty International, *Des vies à la dérive : réfugiés et migrants en péril en Méditerranée*, Londres : Amnesty International, 2014. www.amnesty.org/fr/documents/EUR05/007/2014/fr

3 Pour en savoir plus sur les migrations forcées, voir : www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration

4 Traynor, Ian, "Is the Schengen dream of Europe without borders becoming thing of the past?", *The Guardian*, 5 janvier 2016. www.theguardian.com/world/2016/jan/05/is-the-schengen-dream-of-europe-without-borders-becoming-a-thing-of-the-past (en anglais)

5 Voir : HCR, *Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et Protocole de 1967*, Genève : HCR, 2007. www.unhcr.org/fr/about-us/background/4b14fa62/convention-protocole-relatifs-statut-refugies.html

L'Italie fait office de pont reliant l'Afrique et le continent européen. Les personnes migrent pour diverses raisons : certaines fuient la guerre et les conflits ; d'autres, la violence socioéconomique structurelle. Or, les mesures actuellement en vigueur en Europe pour protéger et intégrer les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés sont clairement inadaptées. Bon nombre d'entre eux se voient contraints à vivre dans des conditions insalubres et à chercher un travail informel et précaire. En Italie, les conditions auxquelles sont soumis les travailleurs et les travailleuses agricoles reflètent l'incapacité des États à protéger les droits humains des migrants.

Le champ d'application du cadre juridique international pour les réfugiés est limité⁵. De plus, conformément aux règles européennes actuelles⁶, tout demandeur d'asile est tenu de rester dans le premier pays auprès duquel la demande a été introduite. Par conséquent, des milliers d'entre eux se retrouvent « coincés » en Italie contre leur gré, en attente d'une décision. Les chiffres officiels indiquent que, sur les 170 000 personnes arrivées en Italie en 2014, 65 000 ont fait une demande d'asile⁷. Les autres ont fait le pari risqué de franchir les frontières internes de l'UE.

LA PRIVATION DES DROITS DES TRAVAILLEURS MIGRANTS DANS LE SECTEUR AGRICOLE ITALIEN

L'Italie abrite des milliers de migrants et demandeurs d'asile venus d'Inde, d'Érythrée, du Nigéria ou d'Afrique de l'Ouest, dont le projet est de se rendre dans les pays d'Europe centrale et du Nord, où les mesures d'intégration et les perspectives d'emploi sont plus attractives. L'État y fournit aux demandeurs d'asile un hébergement, de la nourriture, des soins de santé et une aide juridique jusqu'à ce qu'une commission spéciale leur reconnaisse et octroie la protection internationale⁸ ; celle-ci ne les autorise cependant pas à travailler⁹. Or, pour de nombreux migrants, il est urgent de trouver un emploi, car la plus petite somme d'argent peut s'avérer vitale pour eux-mêmes et/ou leurs familles restées au pays. Les demandeurs d'asile

dont la demande est rejetée ou dont la protection humanitaire à titre temporaire a expiré rentrent rarement dans leur pays d'origine.

Cette population « invisible » de migrants sans papiers, sans protection de la part de l'État et privés de leurs droits humains fondamentaux, est en augmentation constante avec des impacts importants sur certains secteurs de l'économie. C'est ainsi que les migrants en situation irrégulière entrent sur le marché du travail sans aucun pouvoir de négociation et, *de facto*, sans aucun droit. Vivant à l'écart d'un système qui les marginalise, ils sont poussés vers des secteurs où ils sont en proie à l'exploitation.

Bon nombre de ces migrants trouvent du travail comme journaliers agricoles¹⁰, aussi bien au Sud¹¹ qu'au Nord de l'Italie. Malgré l'entrée en vigueur, en 2011, d'une loi interdisant l'intermédiation illégale sur le marché du travail, ils sont souvent victimes d'intermédiaires ayant des liens avec des entreprises agricoles et avec la mafia, qui agissent presque comme des chefs de réseaux, conservant leur monopole sur la traite des êtres humains au niveau local¹². La situation varie selon les conditions du contrat et le statut juridique des travailleurs (selon, par exemple, qu'il s'agisse de personnes disposant d'un titre de séjour temporaire, de migrants sans papiers, de demandeurs d'asile en attente d'obtention du statut de réfugié). Les migrants les plus exposés sont eux qui ne disposent d'aucun titre de séjour.

L'exploitation constitue une caractéristique courante de la majeure partie de l'économie agricole italienne. Il convient de souligner que les agriculteurs ayant recours à la main-d'œuvre migrante approvisionnent aussi les marchés internationaux. En profitant des travailleurs en situation irrégulière, les propriétaires des grandes exploitations peuvent augmenter leurs marges bénéficiaires et évincent leurs concurrents du marché, principalement les agriculteurs à petite échelle locaux.

À cause de salaires insuffisants, les migrants travaillant comme saisonniers ou journaliers vivent dans des conditions précaires et sont contraints à dormir dans des corps de ferme abandonnés, des camps ou des zones résidentielles inhabitées. Ils ne parviennent pas à s'alimenter en quantité suffisante et vivent sans électricité, ni eau, ni installations sanitaires ou couchage. Qui plus est, ils sont souvent la cible d'attaques xénophobes et violentes de la part de la population locale, qui leur reproche les conditions insalubres catastrophiques de leurs habitats de fortune. Cet état de fait constitue une violation des droits humains des plus graves, particulièrement au regard du droit à une alimentation et à une nutrition adéquates, à un logement convenable, ainsi qu'à un travail décent¹³.

LA PROVINCE DE LATINA, EXEMPLE EMBLÉMATIQUE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ESCLAVE

Dans la Latina (région du Latium, dans le centre de l'Italie), on dénombre environ 30 000 Indiens, de confession sikh pour la plupart, travaillant comme journaliers dans le secteur agricole. Leur situation est symptomatique de ce genre d'exploitation de la main-d'œuvre qui s'apparente à de l'esclavage. Beaucoup de ces migrants sont également victimes de réseaux internationaux de traite des êtres humains et de pratiques de recrutement illégales. Plusieurs travailleurs indiens consomment des méthamphétamines, de l'opium ou des antispasmodiques pour supporter la dureté des tâches et des conditions auxquelles ils sont soumis¹⁴. Payés à un taux horaire avoisinant les 3,50 euros, ils travaillent quatorze heures par jour, sept jours sur sept¹⁵. Récemment, des journaliers indiens ont intenté pour la première fois des actions pénales ainsi qu'un recours collectif en justice contre un employeur italien

6 Voir, par exemple, le Règlement 604/2013 (connu sous le nom de « Règlement de Dublin ») du Parlement européen et du Conseil de l'UE. eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013R0604&from=FR

7 Serughetti, Giorgia, "Migrants arriving in Italy are mostly economic"—Incorrect.", *Open Migration*, 27 décembre 2015. openmigration.org/en/fact-checking/what-is-the-real-number-of-refugees-arriving-in-italy (en anglais ou en italien)

8 Pour plus d'informations sur les *Commissioni territoriali per il riconoscimento della protezione internazionale* (Commissions territoriales pour la reconnaissance de la protection internationale), voir : www.interno.gov.it/it/temi/immigrazione-e-asilo/protezione-internazionale/commissioni-territoriali-riconoscimento-protezione-internazionale (en italien)

9 Pour en savoir plus, voir : www.asylumineurope.org/reports/country/Italy/asylum-procedure/general/short-overview-asylum-procedure#footnote1_080snk3 (en anglais)

10 Pour plus d'informations, voir : www.istat.it/it/files/2015/09/SPA-2013.pdf?tit=La+struttura+delle+aziende+agricole+-+02%2Fset%2F2015+-+Testo+integrale.pdf (en italien)

11 Pour plus d'informations, voir l'encadré 14.1 « La lutte contre un système frisant l'esclavage » ci-après.

12 Selon les chiffres publiés par l'Observatoire Placido Rizzotto du syndicat FLAI CGIL, en 2014, environ 400 000 travailleurs journaliers du secteur agricole italien employés par des intermédiaires illégaux étaient victimes d'exploitation ; sur ce total, 80 % étaient des ressortissants étrangers et 100 000 étaient en proie à une grave exploitation.

13 Ethical Trading Initiative Norway (IEH), Ethical Trading Initiative (ETI) et Danish Ethical Trading Initiative (DIEH), *Due diligence in agricultural supply chains: Counteracting exploitation of migrant workers in Italian tomato production*, 2015. s3-eu-west-1.amazonaws.com/www.ethicaltrade.org/files/shared_resources/italian_tomato_production_report.pdf?C3ONcqtKlkcBGYcgoLAfNJBjNpOHul (en anglais)

14 In Migrazione, *Doparsi per lavorare come schiavi*, Rome, 2014. www.inmigrazione.it/UserFiles/File/Documents/87_DOPARSI%20PER%20LAVORARE%20COME%20SCHIAVI.pdf (en italien)

15 Ce montant est bien inférieur au salaire moyen italien. Pour en savoir plus, voir : fr.tradingeconomics.com/italy/wages

pour falsification de documents ; cette action a été réalisée avec le soutien du syndicat agricole de la Confédération générale italienne du travail (FLAI CGIL) et de l'OSC *In Migrazione*¹⁶. En outre, le Parlement italien a également lancé, en 2015, une enquête sur les pratiques d'intermédiation illégales.

LA RÉPONSE DES MOUVEMENTS SOCIAUX ET DES SYNDICATS

Suite à la hausse du nombre de demandeurs d'asile venus de Syrie, depuis 2012, les ONG et les groupes de défense des droits humains ciblent leurs efforts sur le processus d'accueil de ces personnes et sur la gestion quotidienne de cette situation d'urgence critique et complexe. Ainsi, plusieurs mouvements sociaux et syndicats proposent un service d'aide et de conseil juridiques aux travailleurs migrants et/ou réalisent des actions de suivi, de sensibilisation et de formation. Certaines organisations offrent également des cours d'italien pour encourager l'intégration sociale¹⁷.

Néanmoins, de nouvelles formes d'esclavage prospèrent sous nos yeux. Plutôt que de forcer les migrants vers un système d'esclavage sans avenir similaire à celui des plantations, les syndicats devraient reconnaître l'occasion offerte par cet afflux de personnes pour repeupler les campagnes. Par exemple, les collines entourant la ville de Sonnino (Latium) produisent les trois meilleures huiles d'olive du pays ; or, sur le million et quelques d'oliviers qu'elles abritent, seuls 20 % peuvent être actuellement entretenus. Si une approche fondée sur les droits humains était adoptée, les migrants pourraient contribuer à rajeunir une population agricole vieillissante et, dans le même temps, profiter de zones rurales redynamisées.

LE DROIT HUMAIN À UNE ALIMENTATION ET À UNE NUTRITION ADÉQUATES : DE LA PRODUCTION À LA CONSOMMATION

En envisageant la question du droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates sous l'angle de la souveraineté alimentaire, l'attention se porte sur le contrôle social du système alimentaire. La question qui se pose donc est de savoir qui produit notre alimentation et dans quelles conditions.

Tel qu'expliqué précédemment, les droits humains fondamentaux des migrants travaillant dans le secteur alimentaire industriel italien sont bafoués. Toutefois, il convient de rappeler que cette situation reflète les conditions dominantes d'une grande partie du système alimentaire industriel au niveau mondial, des conditions qui demeurent invisibles pour le consommateur à l'autre bout de la chaîne. Sans que le consommateur achetant des légumes ou des fruits de qualité médiocre et à bas coût ne le sachent, les travailleuses et les travailleurs sont soumis à conditions extrêmes¹⁸. L'externalisation des coûts n'est souvent pas dans le point de mire du grand public, ce qui conforte l'illusion selon laquelle il est possible de produire des aliments à bas prix et contribue à dissimuler un peu plus les violations des droits humains des travailleuses et des travailleurs agricoles.

Le système agricole a délaissé une large gamme de pratiques agroécologiques durables reposant sur les systèmes de petite envergure. En parallèle, l'exploitation à grande échelle de travailleuses et de travailleurs faiblement rémunéré-e-s contribue à assujettir notre système alimentaire à un rythme, à des coûts et à des méthodes de production fixés par les chaînes de distribution alimentaire industrielle, axées sur les bénéfices. Tant que le coût total des externalités ne sera pas inclus dans le prix

16 Pour plus d'informations, voir : www.inmigrazione.it (en italien)

17 Pour en savoir plus, voir l'exemple du projet mené par In Migrazione *Bella Farnia* : www.inmigrazione.it/it/attivita-51/centro-polifunzionale-bella-farnia (en italien)

18 Omizzolo, Marco, "Il movimento bracciantile in Italia e il caso dei braccianti indiani in provincia di Latina", *Migranti e Territori Lavoro Diritti Accoglienza*, Rome : Saggi Ediesse, 2015.

des denrées et que les États ne respecteront pas et n'appliqueront pas pleinement les normes en matière de droits humains, y compris celles relatives au travail, énoncées dans les conventions fondamentales de l'OIT, il n'existera aucune garantie que les aliments que nous consommons ne sont pas produits par une main-d'œuvre esclave.

CONCLUSION

De nombreux syndicats et OSC s'attachent à inverser les conséquences négatives de l'intermédiation pour l'emploi des migrants sur les droits humains. La « zone grise » de l'économie illégale s'est élargie, ce qui se traduit par des tensions accrues entre les classes défavorisées et, en retour, par le renforcement de la présence de la mafia dans le secteur agricole.

L'UE doit définir un cadre législatif commun pour les droits des migrants s'appuyant sur la solidarité et les droits humains. Les lois en matière d'immigration stimulent la demande en faveur de travailleurs migrants sans papiers, remplissant les poches des intermédiaires illégaux dont les activités sont florissantes. En plus d'une communication insatisfaisante tout au long de la chaîne alimentaire, la fragmentation du marché du travail favorise la séparation entre les préoccupations des agriculteurs et celles des consommateurs. L'exploitation au service de plusieurs systèmes agricoles et l'arrivée de l'esclavage moderne dans nos assiettes : voilà la vérité amère que cache la situation actuelle.

ENCADRÉ 14.1 La lutte contre un système frisant l'esclavage *SOS Rosarno*¹⁹

La municipalité de Rosarno, en Calabre, est située dans l'une des régions les plus fertiles d'Italie. Construite sur une terrasse surplombant la plaine de Gioia Tauro, la ville est entourée d'oliveraies, de vergers et de vignobles. Mais une grande partie des terres de la plaine ont été abandonnées, suscitant la création de nouvelles formes de grands domaines agricoles et une vague de spéculation impulsées par des entreprises légales ou non. Les relations de travail dans le secteur agricole sont façonnées par ces évolutions, et il ne fait aucun doute qu'à l'instar des situations décrites dans l'article précédent, dans cette région aussi, les travailleuses et travailleurs migrants font face à des risques épouvantables, aggravés par leur vulnérabilité totale²⁰.

C'est dans ce contexte qu'une flambée de la migration « itinérante » a entraîné l'augmentation d'une main-d'œuvre prête à en découdre pour obtenir des emplois agricoles précaires. Au début de chaque automne, des milliers de migrants (en majorité des Africains, travaillant soit comme saisonniers soit comme réguliers, mais aussi des ressortissants d'Europe de l'Est) arrivent sur la localité pour gagner leur vie en récoltant agrumes et olives, ou en exerçant n'importe quel autre emploi. Ils y restent jusqu'au début de l'été. Concentrés dans des bidonvilles semblables à des ghettos (comme celui de San Ferdinando, près de Rosarno) et vivant en groupe dans de grandes bâtisses insalubres dispersées à travers la campagne, ils commencent leur journée à l'aube, attendant aux carrefours que les propriétaires ou les intermédiaires les conduisent sur les champs, où ils travaillent en échange de salaires scandaleusement faibles (entre 20 et 25 euros par jour, environ).

¹⁹ SOS Rosarno est une association du Sud de l'Italie réunissant travailleurs migrants et agriculteurs ; son action s'appuie sur la solidarité et l'agriculture biologique. Pour plus d'informations, voir : www.sosrosarno.org (en italien) Merci à Paola De Meo (Terra Nuova), Judith Hitchman (URGENCI) et Antonio Onorati (Centro Internazionale Crocevia) pour leur aide à la révision du présent encadré. Cet encadré a été initialement rédigé en français.

²⁰ Pour en savoir plus sur la situation des travailleurs migrants à Rosarno, voir : Wasley, Andrew, "How Italy's oranges are linked to modern day story of exploitation", *The Guardian*, 18 février 2016. www.theguardian.com/sustainable-business/2016/feb/18/italy-oranges-slavery-coca-cola-exploitation (en anglais) ; voir aussi : Hooper, John, "Southern Italian town world's 'only white town' after ethnic cleansing", *The Guardian*, 11 janvier 2011. www.theguardian.com/world/2010/jan/11/italy-rosarno-violence-immigrants (en anglais)

Les choix politico-économiques venant du haut jouent un rôle déterminant dans cette situation. Au cours des dernières décennies, l'industrialisation à marche forcée de la plaine fertile de Gioia Tauro, associée à l'autorisation de plusieurs projets dits « environnementaux » (tels que l'installation d'incinérateurs, d'usines électriques, de turbines à gaz ou de méga-terminaux gaziers), a conduit à la détérioration de ce « jardin de la Méditerranée ». Qui plus est, les femmes et les hommes de la région pratiquant l'agriculture à petite échelle sont aussi sous le joug des forces du marché et en paient les conséquences : au bout du compte, ce sont les grandes puissances économiques qui fixent le cours des agrumes. En conséquence, les conflits sociaux entre les personnes vivant en situation de pauvreté se sont intensifiés ; dans une société comme la nôtre, motivée par la recherche du profit, les répercussions sont d'autant plus visibles. Aussi, les exploités profitent des faibles, et les migrants et les demandeurs d'asile, surtout africains, sont réduits à l'état de main-d'œuvre bon marché.

Il existe, cependant, des poches de résistance et de solidarité dans la région, où fleurissent également des exemples de pratiques alternatives. Tout en respectant la législation actuelle, l'association SOS Rosarno et la coopérative *Mani e Terra* ont allié leurs forces dans le cadre d'un projet reposant sur le respect de l'être humain et de la planète. Engagées dans le domaine social, économique et culturel et rassemblant paysan-n-e-s et migrant-e-s, ces deux organisations collaborent sur le territoire de Rosarno pour dénoncer les conditions de vie et de travail précaires des travailleurs agricoles et en faire le suivi. Leur mission principale est de lutter contre les conditions de quasi-esclavage qui bafouent la dignité humaine des cueilleurs migrants.

Animées par la volonté de transformer le système à la racine, les deux organisations louent des terres de la région pour y cultiver des fruits et des légumes, lesquels sont vendus directement sur les marchés locaux ou régionaux, ou bien transformés, mis en conserve et distribués ailleurs. Ce système de production permet de garantir un revenu décent aux paysans et aux travailleurs ainsi que des prix équitables pour les consommateurs, notamment ceux subissant de plein fouet les effets de la crise économique. Ce projet illustre qu'il est possible d'établir un rapport direct entre producteurs et consommateurs, et qu'ensemble ils peuvent jouer dans la même équipe. Il montre aussi clairement que le système alimentaire local, source de vie pour tout un chacun, fonctionne parfaitement sans intermédiaires profitant de l'exclusion sociale et de la pauvreté.